

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 09 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.



DELBU2024-04-024

Commande publique : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture de granulats avec livraison - lots n°1, 2, 3 et 4

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 26 janvier 2024 sur le profil acheteur, au BOAMP le 30 janvier 2024, au JOUE le 30 janvier 2024 en vue de l'attribution des accords-cadres d'une durée d'un an reconductible trois fois un an relatifs à la fourniture de granulats avec livraison :

- Lot n°1 : Secteur périmètre de Paimpol et Pontrieux,
- Lot n°2 : Secteur périmètre de Guingamp et Bégard,
- Lot n°3 : Secteur périmètre de Bourbriac,
- Lot n°4 : Secteur périmètre de Belle-Isle-en-Terre et Callac.

Vu les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 26 mars 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres pour les lots n°1, 2, 3 et 4 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passées en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture de granulats avec livraison ;
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 mars 2024 attribuant l'accord cadre à l'opérateur classé premier, à savoir :
 - Pour le lot n°1 : Carrières RAULT, pour un montant maxi de 15 000 € HT par an ;
 - Pour le lot n°2 : Carrières RAULT, pour un montant maxi de 15 000 € HT par an ;
 - Pour le lot n°3 : Carrières de GUITTERNEL, pour un montant maxi de 15 000 € HT par an ;
 - Pour le lot n°4 : Carrières de BRANDEFERT, pour un montant maxi de 60 000 € HT par an ;
- Autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

